

000094



# MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902073-20221222-94\_2022-DE

## OBJET :

COLLEGE JEAN ZAY

CONVENTION  
D'HEBERGEMENT  
POUR LE SERVICE DE  
RESTAURATION  
SCOLAIRE

AVENANT N° 10

Date de la convocation  
Le 14 Décembre 2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 27

Le Maire ou le Président  
informe que la présente  
délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de LILLE dans  
un délai de 2 mois, à compter  
de la présente publication par  
courrier postal (CS 62039  
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy  
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire  
transmise en Sous-Préfecture le  
22 décembre 2022  
publiée ou notifiée le

23 décembre 2022  
Document certifié conforme,  
Le Maire,



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 20 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Décembre à Dix Huit heures  
Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni  
Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de  
Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une  
convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle  
convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville  
conformément à la loi.

**Etaient présents :** Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël  
KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc  
FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick  
LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-  
REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc  
BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, MM. Daniel HERLAUD, Didier  
MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT.

**Excusés :** Mmes Annie NOTELET (pouvoir à M. Michel RENARD),  
Patricia DURIEUX-PATRIS, Monique PASSET (pouvoir à Mme  
Nathalie DELHAYE-REVEL), Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM  
(pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Sandrine  
PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI-  
BRICOUT), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Jean-Luc  
BULENS), Benjamin LECLERCQ (pouvoir à Raphaël  
KRUSZYNSKI), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Patrick  
LATOUCHE), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à Mme Joëlle  
LEGRAND-DELHAYE), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme  
Catherine ROLY-EL HIBA), Tiffanie SURIA.

**Absents :** M. Benamar TOUATI.

**Secrétaires de séances :** Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie  
DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-  
administratif ;

000094

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le *Permanente en date des 11*

ID : 059-215902073-20221222-94\_2022-DE

VU les décisions de la Commission  
 Décembre 2006 et 19 Novembre 2007

VU la convention d'hébergement tripartite (Commune d'ESCAUTPONT, Conseil Départemental du Nord et Collège Jean Zay) en date du 10 Juin 2013 ;

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année le Conseil Départemental du Nord, transmet à la Commune un avenant à la convention d'hébergement tripartite suscitée afin de reconduire les modalités d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques des quartiers « CENTRE » et « BRUNEAUT » au restaurant scolaire du Collège Jean Zay de la Commune d'ESCAUTPONT.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de l'avenant n° 10.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet dudit avenant et indique que celui-ci prévoit, pour l'année civile 2023 (du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023) une augmentation de la tarification des repas :

	ANCIEN TARIFS 2022	NOUVEAU TARIFS 2023	VARIATION
Pour les élèves des écoles maternelles	2,65 €	2,75 €	+ 0,10 €
Pour les élèves des écoles primaires	2,83 €	2,93 €	
Pour les accompagnateurs des écoles	3,61 €	3,71 €	

Elle précise donc au Conseil Municipal que les nouveaux tarifs seront mis en place à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

**TARIFICATION DES REPAS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Pour les élèves des écoles maternelles	2,75 €
Pour les élèves des écoles primaires	2,93 €
Pour les accompagnateurs des écoles	3,71 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

000094

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 059-215902073-20221222-94\_2022-DE

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE l'avenant N° 10 à la convention d'hébergement tripartite (Commune d'ESCAUTPONT, Conseil Départemental du Nord et Collège Jean Zay) en date du 10 Juin 2013.

MET EN PLACE à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, la nouvelle tarification des repas, à savoir :

**TARIFICATION DES REPAS A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Pour les accompagnateurs des écoles	3,71 €
Pour les élèves des écoles primaires	2,93 €
Pour les élèves des écoles maternelles	2,75 €

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
JEAN-GRAND-DELHAYE

Les Secrétaires de séances :

C. ROLY-EL HIBA



N. DELHAYE-REVEL

